



F. S. M.

# BULLETIN CONFÉDÉRAL des Territoires d'Outre-Mer

213, RUE LAFAYETTE — PARIS-10°

## SOMMAIRE

<i>Empêcher la guerre, c'est la tâche essentielle du moment</i> , par A. Tollet .....	1	<i>L'action sur la base de l'entreprise, arme fondamentale du mouvement syndical</i> .....	4
<i>Les militants syndicalistes européens sont expulsés des pays de l'Union Française</i> .....	2	<i>Ne laissons porter atteinte ni au droit de réunion, ni au droit de grève des travailleurs</i> .....	5
<i>Pénétration des capitaux américains dans les territoires d'Outre-Mer</i> .....	2	<i>Ce que doit faire une bonne Union des syndicats</i> .....	6
<i>Le plan Truman, nouvelle étape dans la préparation de la guerre capitaliste</i> .....	3	<i>Questions de trésorerie (suite)</i> .....	7
		<i>Sur quelques grèves récentes</i> .....	8

## EMPECHER LA GUERRE

*c'est la tâche essentielle du moment*

**C**ETTE fois, nous entrons dans la phase active de préparation à la guerre. Schuman en France annonce le réarmement, il est déjà commencé dans de nombreuses usines. Un chef d'Etat-major est installé à Fontainebleau, à 60 km. de Paris. C'est un Anglais.

Le pacte Atlantique organise et coordonne les efforts des bote feu. il institue un Conseil politique aliénant l'indépendance des Etats engagés sous l'obédience américaine et un Conseil militaire placé sous la direction d'Eisenhower, rendu la liberté aux anciennes colonies tsaristes et donné

L'ennemi est désigné, c'est l'Union Soviétique qui a aux yeux des colonialistes, pour cette raison et bien d'autres, un exemple « détestable » au monde colonisé. C'est ce pays où les travailleurs ont pris le pouvoir et chassé leurs exploités et ce n'est pas parce que la classe ouvrière est au pouvoir que ses intérêts ne sont pas identiques à ceux des travailleurs du monde. C'est plus qu'il n'en faut pour être condamné par les lyncheurs de nègres des Etats-Unis. A l'U.R.S.S. se joignent les démocraties nouvelles où les capitalistes ne sont plus au pouvoir et n'y reviendront jamais.

L'Amérique qui rencontre de si grandes difficultés intérieures, en raison de la crise qui monte, essaie évidemment de solutionner ses difficultés par la guerre contre les peuples libérés.

Voilà pourquoi se prépare la prochaine tuerie.

Il y a déjà en Afrique et ailleurs, bien des veuves, bien des blessés de la dernière guerre sans pension et on nous propose de recommencer ! Les vassaux de l'Amérique, signataires du pacte Atlantique, se prêtent à ce jeu pour avoir les dollars du plan Marshall et dans l'espoir de sauver leur domination sur les peuples opprimés par les capitalistes au pouvoir dans les pays métropolitains.

L'Afrique est appelée à jouer un grand rôle dans leurs plans. Elle doit fournir des hommes en masse et des bases qui attireront les coups de l'adversaire. L'Afrique est appelée à payer cher son tribut de sang aux affairistes américains qui la guettent pour investir, comme disait Truman, des capitaux dans les régions « qu'il s'agit de développer ».

### LES FORCES DE PAIX SONT PLUS GRANDES QUE LES FORCES DE GUERRE

Le devoir sacré de tous les travailleurs, de tous les démocrates et hommes de progrès, c'est d'empêcher la guerre,

ses morts et ses ruines. Nous le pouvons, à condition de mobiliser toutes les populations qui désirent vivre chez elles en paix et qui ne demandent rien à personne.

Ceux qui ont intérêt à la paix, peuplent les neuf dixièmes de la terre. Des pays entiers, comme l'U.R.S.S. et les démocraties populaires sont dans les forces de paix, et dans le monde entier les peuples, sinon les gouvernants, veulent la paix. Il suffit de les mobiliser et de créer un grand courant à travers le monde. Il suffit de parler clair, de déclarer nettement que nous ne voulons pas de la guerre pour rassembler tous les hommes de bonne volonté et en premier lieu les travailleurs.

### LA LUTTE POUR LA PAIX PASSE PAR L'ACTION POUR LES REVENDICATIONS

Tout ce qui renforce les colonialistes, renforce les dangers de guerre. Empêcher la hausse des impôts, c'est retirer autant aux dépenses de guerre. Défendre et obtenir de meilleurs salaires, c'est retirer un morceau de la puissance du capital. Mais ce n'est pas tout, cela fait prendre conscience aux travailleurs de leur force, et c'est mettre en lumière pour eux la faiblesse de l'ennemi qui tente de les impressionner faute d'être assez fort pour les battre.

La paix se conquiert par la lutte, et l'action pour les revendications est le premier stade de celle-ci.

### LES TACHES DU MOUVEMENT OUVRIER DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER POUR SAUVER LA PAIX

Il importe d'abord, par l'écrit et par la parole, à l'aide de nos tracts et journaux et au cours de larges rassemblements, d'alerter toutes les populations sur le danger qu'elles courent, de montrer à tous clairement les préparatifs de guerre, d'en dénoncer les buts et de mettre en garde, en premier lieu les travailleurs pour qu'ils fassent connaître sans détour qu'ils ne veulent pas se battre dans une armée d'agression.

Il importe de faire connaître à tous la lutte du peuple de France contre ce gouvernement de bote-feu, en particulier l'immense succès de la signature par des millions de femmes des Cahiers de la Paix et les grandioses manifestations qui ont clôturé cette campagne. Faire connaître que

la C.G.T. a déclaré que les ouvriers ne sont pas engagés par la signature du pacte Atlantique et qu'ils se refusent à faire la guerre.

Dire que les ouvriers français luttent pour le retour à des fabrications de paix dans les usines de guerre.

Faire connaître l'ampleur du Congrès mondial des Partisans de la Paix qui aura lieu à Paris le 20 avril, auquel ont adhéré des organisations et des personnalités marquantes du monde entier désirant se donner la main pour la grande ronde de la paix. Il faut inciter les travailleurs et leurs organisations à adhérer à ce Congrès, lui envoyer des témoignages de la volonté des populations des T.O.M. de lutter pour la paix, en dénonçant les bases militaires qui s'organisent et en protestant contre leur installation.

Il n'y a pas une minute à perdre, c'est la vie de dizaines de millions d'hommes qui est en jeu et parmi lesquels une importante proportion d'Africains et de Nord-Africains.

Le colonialisme a besoin de la guerre comme de tous ses vices pour vivre — la paix le tue — raison de plus pour gagner la PAIX.

André TOLLET.

## PÉNÉTRATION DES CAPITAUX AMÉRICAINS dans les territoires d'Outre-mer

### CAMEROUN.

**Exploitation minière.** — En voie de formation pour la prospection et l'exploitation du rutile une société constituée selon la loi américaine, financée par le Selection Trust. Le Selection Trust est un trust mondial qui s'intéresse notamment au cuivre de Rhodésie, aux diamants du Cameroun, de l'Oubangui et du Soudan Egyptien, et avant la guerre au plomb yougoslave (Trebka).

### GUINEE.

**Fer du Kaloum.** — Le gisement du Kaloum a été concédé provisoirement le 23 juillet 1939 à la Compagnie minière de la Guinée française. L'Américain Burrage détient 98 % des actions de la G.M.G.F. qui a consenti une option à la Compagnie franco-américaine des Minerais (COFRAMET).

La Coframet est présidée par Armengaud, conseiller de la République M.R.P., président de la Commission des Affaires économiques, champion de la pénétration américaine, administrateur d'une société de machines-outils, directeur d'un bureau d'ingénieur-conseil, et de la Société d'Etudes commerciales, industrielles et financières.

Parmi les administrateurs est Pierre Ricard du Comité national du Patronat français, qui a des intérêts dans de nombreuses affaires internationales et notamment les roulements à billes S.K.F. dont Nordlin, « l'homme de la trêve » qui tenta de négocier la trêve pendant l'insurrection parisienne, est président.

Les gisements de fer de Kaloum, près de Conakry, sont parmi les premiers du monde, tant par leurs réserves (plus d'un milliard de tonnes de fer pur), par leurs richesses (47 à 50 % de teneur) que par leur situation qui permet une exploitation à grand rendement et une évacuation facile.

Les Américains envisagent la création d'une ligne de chemin de fer partant de Monrovia qui se rattacherait à un prolongement du chemin de fer de Kankan et desservirait les mines de fer du colonel américain Lansdell Wilkie.

Depuis 1947, le chef de la mission économique américaine à Monrovia voulait faire construire une route qui relierait la Haute-Guinée à Soniquellie, et drainerait vers Monrovia les populations et les richesses forestières de la Haute-Guinée. C'est chose faite aujourd'hui.

## Les militants syndicalistes européens sont expulsés des pays de l'Union Française

Depuis deux ans, les autorités administratives procèdent, à des expulsions de nos camarades métropolitains travaillant dans divers territoires de l'Union Française, notamment à Madagascar et en Afrique Noire.

Ceux qui ont obtenu leur congé de fin de séjour colonial ne sont plus autorisés à rejoindre leurs anciens postes d'affectation.

C'est ainsi que :

— GUERPILLON, contrôleur des P.T.T. (Cameroun) ;

— POULIER Maurice, ouvrier d'art (Cameroun) ;

— Mme JACQUOT, institutrice (Cameroun) ;

— LALAURIE, Travaux Publics (Cameroun) ;

— DONNAT, instituteur (Cameroun) ;

— TIBERCHEN, cheminot ;

— JAUBERT, receveur des Domaines (Madagascar) ;

— BOITEAU (Madagascar) ;

n'ont pas été autorisés, après leur congé, à retourner en Afrique et à Madagascar.

— GIUNTINI, administrateur en chef des Colonies, Chevalier de la Légion d'Honneur pour faits de résistance, médaillé de la résistance, récemment affecté à Brazzaville au départ de France, s'est vu refuser l'entrée en A.E.F., au Cameroun et à Dakar où dès son arrivée on vint lui présenter un papier préparé d'avance pour qu'il signât son refus de débarquer à Dakar. Il est maintenant relégué à Sélibaby, aux confins de la Mauritanie et du Soudan, dans le petit cercle de Sélibaby où, en 1945, on avait expédié d'urgence un ex S.O.L. indésirable à Dakar. Ceci éclaire cela !

Enfin, nos camarades MORLET, FAYETTE, RIGO et SURET-CANALE furent dirigés « manu militari » sur la Métropole.

Toutes ces mesures, aussi arbitraires que stupides dont nos camarades sont victimes, démontrent la rage que le colonialisme éprouve, à l'égard des travailleurs qui font échec à sa politique de division de la classe ouvrière.

En effet, pour sauvegarder ses intérêts sordides et accroître ses profits capitalistes le colonialisme emploie tous les moyens pour séparer les travailleurs européens de leurs camarades de couleur dont les intérêts de classe sont intimement liés.

Cette politique lui a beaucoup servi jusqu' alors, en faisant des travailleurs européens, ses auxiliaires, ses « ambassadeurs » pour la surexploitation des masses laborieuses autochtones.

N'ayant pas réussi à utiliser les militants syndicalistes européens contre les travailleurs autochtones, l'Administration colonialiste, se livre à des attaques contre ceux qu'elle qualifie d'« agitateurs ». En les expulsant des territoires d'Outre-Mer, elle espère en finir avec la lutte contre le colonialisme.

Or, la lutte demeurera toujours possible, malgré le départ de nos camarades, malgré les arrestations, les licenciements ou les emprisonnements des militants autochtones.

L'exemple du Cameroun doit servir de leçon, car l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun est dirigée depuis 1946 par des camarades autochtones.

Il faut absolument tenir et faire échec, aux manœuvres du colonialisme. La présence de camarades métropolitains, comme leur absence ne peuvent et ne doivent entraver la bonne marche du mouvement syndical. Bien au contraire, la répression durcit notre combat. C'est ainsi qu'à Dakar, après l'expulsion de SURET-CANALE les fonctionnaires de l'enseignement manifestèrent leur solidarité et leur protestation par une grève de deux heures qui entraîna 80 % du personnel.

C'est la lutte et toujours la lutte qui fera aboutir nos revendications. Il faut présenter à la réaction un front uni. « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

## CARTES CONFÉDÉRALES

Les Unions territoriales sont invitées à communiquer à la C. G. T., le plus tôt possible, le nombre de cartes confédérales éditées par elles et le nombre de cartes délivrées à chaque syndicat.

# LE PLAN TRUMAN NOUVELLE ÉTAPE DANS LA PRÉPARATION DE LA GUERRE IMPÉRIALISTE

## QU'EST-CE QUE LE PLAN TRUMAN ?

Le plan Marshall a consacré la vassalisation des pays de l'Europe occidentale. Mais il fallait davantage aux trusts yankees pour perfectionner leurs préparatifs guerriers. Et, le jour même de sa réélection, le Président des U. S. A. TRUMAN annonça, dans le quatrième point de son message, l'élaboration d'un vaste programme de mise en valeur des pays arriérés, disant notamment :

« ... On pourrait, avec la contribution de notre industrie, de nos capitaux privés, de notre agriculture et de notre travail, élever considérablement le niveau de vie et l'activité industrielle des autres nations. »

Commentant ces paroles, le « Monde ». (journal officiel de la bourgeoisie d'affaires) indique que le plan TRUMAN est une sorte de relève du Plan Marshall, « une relève du Trésor américain par les capitaux privés, accompagnée d'une répartition géographique des tâches ».

Les Trusts yankees destinés à investir leurs capitaux exigent évidemment comme première condition que les régions choisies soient politiquement sûres, et HARRIMANN est catégorique : « Il s'agit principalement du CONTINENT AFRICAÏN », écrit-il le 28 janvier.

Ainsi donc, nous voilà avertis : le Plan TRUMAN vise en particulier l'Afrique. Son application consisterait à utiliser les capitaux privés américains pour développer en Afrique tout ce qui augmenterait la valeur stratégique de ce continent.

## POURQUOI L'AFRIQUE ?

L'Afrique constitue une base de repli pour les impérialistes, inquiétés par les succès de la Chine démocratique. Ils espèrent que le mouvement des masses africaines n'est pas encore arrivé au point où il puisse empêcher un accroissement gigantesque de l'exploitation des richesses et des hommes. Ils croient donc qu'il est encore temps d'intervenir en Afrique et de récupérer ainsi des réserves et des débouchés qu'ils ont perdus ou qu'ils sont menacés de perdre, au moment même où la crise s'étend en Amérique.

D'autre part, de plus en plus, l'Afrique apparaît comme une pièce maîtresse dans la stratégie du camp impérialiste. Elle renferme, en effet, de fabuleuses richesses en matériaux stratégiques, ses réserves en hommes sont assez importantes et sa position géographique est déterminante comme base de départ vers l'Europe orientale et comme base de repli en cas de revers en Europe. Il n'est pas inutile de noter, à ce sujet, les confidences d'un officier américain, qui écrit :

« Nous devons avoir à notre disposition des espaces immenses... Il nous faut un grand hinterland où nous puissions, le cas échéant, camoufler les mouvements de nos forces armées et d'où nous puissions partir pour libérer une Europe submergée par les flots rouges. Il n'y a que l'espace africain qui puisse lutter contre l'espace asiatique. Ce n'est qu'en Afrique que nous puissions construire les rampes de lancement de fusées torpilles, d'où nous pourrions, en cas de guerre, tenir sous notre feu les territoires pétroliers du Proche-Orient et de Bakou... »

## LES CONSÉQUENCES POUR LES TERRITOIRES DE L'UNION FRANÇAISE

Indiquons, tout d'abord, que l'impérialisme anglais, très inquiet, fait de gros efforts pour essayer de résister à l'envahissement des capitaux américains. Les Britanniques, par exemple, s'accrochent désespérément dans l'Est africain ; ils essaient d'entraîner Français, Belges et Portugais dans une résistance commune.

Mais les dirigeants français font preuve d'une servilité

toute particulière, et on vient d'annoncer la création d'une « Société franco-américaine pour le développement des T.O.M. de l'Union Française » patronnée par les deux gouvernements ; on y retrouve toutes les grandes banques d'affaires françaises à côté des grands trusts américains.

Cette société sera à la source de la création de nombreuses sociétés d'exploitation des richesses africaines, et l'on va assister à une extension gigantesque de l'ingérence économique américaine.

Les richesses minières stratégiques vont être, notamment, exploitées au maximum : plomb au Maroc, bauxite et fer en Guinée. On va développer la production des produits agricoles pouvant présenter un intérêt stratégique : huile de palmiste, entre autres.

Il s'agit, enfin, de construire en Afrique un système de bases et de voies de communication destinées à la guerre américaine contre l'Union soviétique :

— Bases navales et aéro-navales de Port-Lyautey, Tripoli, Robertsfield, Addis-Abéba ;

— Aérodrômes ;

— Routes et chemins de fer.

Et, déjà, on entreprend des travaux, en toute hâte : en A.-E. F., par exemple, plus de la moitié des crédits inscrits dans le plan de développement sont utilisés dans les constructions de routes et d'aérodrômes, soit près de 27 milliards de francs.

## CONSÉQUENCES POUR LES POPULATIONS

Dans l'immédiat, on assiste à une orientation nouvelle des crédits prévus par le FIDES : la part sociale s'amenuise de jour en jour, pendant que l'on augmente les crédits destinés aux constructions stratégiques.

L'Enseignement, le Service de Santé, etc., disposent de moins en moins de fonds, pendant qu'on construit des aérodrômes hors de proportion avec les besoins actuels. L'éducation des enfants et la santé de la population sont donc sacrifiées au profit de la préparation de la guerre.

Le plan TRUMAN exige aussi « des territoires politiquement sûrs ». Et, partout, d'Alger à Pointe-Noire, de Casablanca à Tunis, l'impérialisme aggrave ses méthodes de répression et de terreur et son exploitation colonialiste. C'est le sens qu'il faut attacher aux provocations d'Abidjan, aux expulsions de nos camarades SURET-CANALE et RIGO, aux violations de la liberté syndicale, au Maroc, etc.

Les travailleurs d'Afrique du Nord et d'Afrique Noire n'ont aucune illusion à se faire. C'est sur leur dos et avec leur sueur que les impérialistes projettent d'amplifier leur exploitation tout en préparant la guerre.

Ils ne doivent pas perdre de vue, non plus, le rôle qu'on veut leur faire jouer dans cette guerre antisoviétique. C'est avec leur sang qu'on escompte écraser le Pays du Socialisme, avant-garde de la lutte anticolonialiste. L'Afrique du Nord, comme l'Afrique Noire, se trouveraient au cœur même de la guerre.

Les travailleurs des territoires d'outre-mer doivent prendre conscience des dangers qui les menacent. Ils doivent savoir aussi que les forces populaires mondiales ont engagé un combat décisif contre ces projets criminels.

Les forces de paix dans le monde sont immenses. Les travailleurs d'Afrique du Nord et d'Afrique Noire doivent se mettre à la tête des masses de leur pays et renforcer ainsi le camp de la paix.

Ils le feront en rejoignant en masse leurs syndicats, en améliorant le fonctionnement de ceux-ci, en luttant sans cesse et avec acharnement pour l'amélioration de leurs conditions de vie, pour une extension des libertés démocratiques.

# L'action sur la base de l'entreprise

## ARME FONDAMENTALE DU MOUVEMENT SYNDICAL

Depuis le début de l'année 1949, les divers territoires de l'Afrique Noire sont le théâtre de mouvements revendicatifs d'ampleur variable, mais dépassant nettement celle des mouvements qui se sont déroulés en 1947 et 1948, mise à part la magnifique grève des cheminots africains.

Ces mouvements s'expliquent par l'aggravation des conditions de vie des travailleurs, consécutive à la dévaluation du franc C.F.A., par les tentatives des trusts coloniaux et de l'administration à leurs ordres pour remettre en honneur les méthodes d'exploitation brutales d'avant 1945, alors que les principes de la Constitution de 1946, dont l'application n'a cessé d'être promise pendant deux ans, restent lettre morte.

Ils témoignent aussi des progrès en conscience et en organisation de la classe ouvrière africaine, qui a tiré les leçons du mouvement des cheminots; **les travailleurs africains ont compris que la lutte seule rapporte; ils sont décidés à passer à l'action pour faire échec aux plans de misère et d'esclavage des colonialistes, eux-mêmes liés aux plans de guerre de l'Impérialisme américain.**

### LA GREVE GENERALE EST-ELLE LE SEUL MOYEN DE LUTTE ?

Comment mener cette action ? Quels moyens convient-il d'employer ?

Certains camarades pensent encore que la « grève générale illimitée » est la seule arme efficace de la classe ouvrière.

Pendant la grève des mineurs, en France, certains prétendaient n'être pas d'accord avec les mouvements limités de soutien avec la solidarité financière, sous prétexte que, seule, la grève générale pouvait être efficace.

Voici ce que leur répondit, dans une magistrale mise au point, le Secrétaire général de la C.G.T. **Benoît FRACHON :**

« C'est avec des déclarations de ce genre, à allure ultra-révolutionnaire, que certains agents de la réaction essaient actuellement de décourager toute action de la classe ouvrière.

« Nous savons très bien, et c'est un sentiment louable, que les travailleurs, aux prises avec la politique de misère et de réaction du gouvernement et des grands capitalistes qu'il représente, recherchent les moyens de lutter efficacement avec le plus grand rassemblement de forces possible.

**« DECOURAGER LES OUVRIERS D'APPORTER LEUR SOLIDARITE EFFECTIVE AUX MINEURS N'EST CERTAINEMENT PAS LA VOIE QUI Y CONDUIT.**

« Mais, quand ces personnages parlent de grève générale, déclarent que, seule, la grève générale est efficace, ils savent parfaitement qu'ils paralysent l'effort de la classe ouvrière.

« Ils font semblant de croire que la grève générale est une chose simple, qu'il n'y a qu'à donner un ordre pour qu'elle soit exécutée.

« Ils feignent d'ignorer les sentiments di-

vers qui existent chez des catégories de travailleurs; ils se gardent de parler des manœuvres de l'ennemi, des campagnes de mensonges et d'affolement qu'il mène avec sa presse et sa radio, de l'utilisation qu'il fait des traîtres pour semer le trouble et le pessimisme chez une partie des travailleurs.

« Et si, à la suite d'un mot d'ordre de grève générale, une partie de la classe ouvrière restait hésitante, ils seraient les premiers à vous décourager vous-mêmes et à vous dire qu'il n'y a rien à faire. C'est le but qu'ils poursuivent.

« Nous constatons avec étonnement que certains militants sont assez étourdis pour se laisser impressionner par cette propagande des agents de l'ennemi.

« Mais, lorsqu'on est un dirigeant, qu'on a eu l'honneur d'être élu par ses camarades à un poste de direction, il faut éviter d'être étourdi.

« Par contre, les initiateurs de ces campagnes savent parfaitement ce qu'ils font.

« Dans de nombreuses entreprises, ils ont été embauchés pour faire ce genre de travail. Parmi eux, des agents gaullistes et des éléments trotskystes.

« Ils essaient de masquer leur besogne antiouvrière sous un verbiage violemment révolutionnaire. »

Bien entendu, il est compréhensible que des militants syndicaux dévoués à la classe ouvrière commettent en Afrique des erreurs qui se manifestent encore en France: mais ils doivent rapidement les corriger, en tenant compte à la fois de l'expérience des luttes ouvrières en France et en Afrique.

Prenons le cas de la grève des cheminots. Fallait-il l'appuyer par la grève générale? Il est clair que, si un tel mot d'ordre avait été lancé, il aurait abouti à l'épuisement rapide de tous les travailleurs, y compris les cheminots eux-mêmes.

Il est non moins clair que les Unions territoriales et la C.G.T. ont, en raison d'organiser la **solidarité** à laquelle l'ensemble des masses africaines s'est associée, et qui a contribué efficacement à la victoire des cheminots.

La conclusion de tout ceci, c'est que l'action syndicale n'est pas limitée à deux méthodes: les palabres — et rien que les palabres — avec les patrons et l'administration d'un côté, la grève générale illimitée de l'autre.

« Il ne peut pas nous venir un seul instant à l'esprit que la grève (à plus forte raison la grève générale) soit l'unique moyen de lutte, sans quoi, tant qu'on ne serait pas capable de faire la grève, on ne ferait absolument rien, et, si l'on ne fait rien, on ne sera jamais capable de faire utilement la grève.

« Les moyens de lutte sont multiples: délégations, pétitions, on peut, dans une entreprise, envoyer des délégations, dans une autre faire des meetings d'agitation, des manifestations. »

(TOLLET: « Discours de clôture de la Conférence des territoires d'outre-mer, 8 et 9 octobre 1948.)

La grève générale illimitée est une arme à double tranchant, qui ne peut être employée que dans des circonstances particulières et bien étudiées.

**L'ACTION SUR LA BASE DE L'ENTREPRISE C'EST L'ARME FONDAMENTALE POUR OBTENIR : AUGMENTATION DES SALAIRES, AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, CODE DE TRAVAIL**

Comment s'expliquent ces erreurs ? Elles viennent de ce que, trop souvent, l'action est décidée seulement par en haut, par les bureaux syndicaux, alors que, pour être efficace, elle doit être **non seulement comprise**, mais voulue et décidée par en bas, par la masse des syndiqués. C'est pourquoi la base de l'action et de l'organisation des travailleurs doit être l'entreprise.

Contre le patron, dans le cadre de l'entreprise, les ouvriers sont les plus forts: d'abord parce que les objectifs de la lutte leur sont plus compréhensibles et que leur capacité d'action, leur cohésion s'en trouve renforcée; ensuite, parce que le patron isolé, pressé par ses intérêts immédiats, peut être disposé à faire des concessions (pour éviter les pertes ou les réductions de bénéfices qu'entraînerait une grève, par exemple).

Ainsi, dans de nombreux territoires, on a vu l'administration imposer un salaire minimum très inférieur à celui accepté ou même **proposé par les patrons.**

D'autre part, la lutte générale engagée sans préparation ni appui à la base risque de démobiliser les travailleurs, de les endormir avec des discussions en commissions mixtes, commissions consultatives du travail, etc. On laisse croire aux travailleurs que tout dépend de ces discussions, qu'il faut attendre leurs résultats et, pendant ce temps, ils se lassent et se découragent. Bien sûr, ces discussions ne sont pas inutiles, et nous ne voulons pas dire qu'il ne faille pas les poursuivre ni les engager: mais elles n'obtiendront de résultats positifs que si elles sont appuyées par des actions et des résultats sur la base de l'entreprise.

L'augmentation des salaires par voie de primes ou autres avantages accordés dans l'entreprise, l'amélioration des règlements intérieurs, permettent d'aborder plus facilement la lutte sur le plan général.

Dans le même ordre d'idées, certains camarades pensent que, si la question des salaires est à régler sur place, la question du **Code du Travail** ne se réglera, ne peut se régler que dans les discussions parlementaires à PARIS.

Il faut bien voir que, pour l'essentiel, les améliorations que nous voulons obtenir dans le Code du Travail, comme les augmentations de salaires, dépendent de l'action qui sera menée sur la base des entreprises et sur la base locale. Sans abandonner la lutte pour le Code du Travail (meetings,

( suite à la page 5 )

# Ne laissons porter atteinte

## ni au droit de réunion, ni au droit de grève des travailleurs

L'administration colonialiste s'emploie à réduire par tous les moyens, les droits des travailleurs.

Elle viole le droit de réunion en interdisant des meetings comme elle l'a fait à Saint-Louis et à Dakar.

Elle s'efforce, en outre, de placer les travailleurs dans l'impossibilité d'exercer leur droit de grève en les obligeant à soumettre leurs différends à l'arbitrage. C'est ainsi que notre camarade Gueye Abbas, secrétaire général de l'Union des Syndicats de Dakar vient d'être déferé au parquet, pour avoir donné un ordre de grève avant le résultat de la sentence du surarbitre.

C'est pour réduire les syndicats à l'impuissance et livrer les salariés sans défense à l'exploitation colonialiste que l'on veut limiter le droit de réunion et le droit de grève.

Il ne faut pas que les travailleurs se créent des illusions sur l'arbitrage. Nos camarades doivent le leur faire comprendre.

Dans l'arbitrage tel qu'il est conçu actuellement, c'est en définitive, l'administration qui a le dernier mot. Or, l'administration n'est pas neutre. De même qu'en France, dans les circonstances présentes, l'Etat intervient avec ses forces de police, ses tribunaux, tout son appareil de répression aux côtés du grand patronat ainsi que nous l'avons vu au cours des récentes grèves et en particulier au cours de la grève des mineurs, dans les territoires d'Outre-Mer, l'administration intervient aux côtés du patronat colonial — nous avons pu le constater l'an dernier au barrage de Markala, au Soudan, et plus récemment à la Manoka, au Cameroun. Et lorsqu'elle intervient pour son propre compte en tant que représentant de l'Etat patron, elle use d'une répression beaucoup plus forte avec des moyens beaucoup plus puissants. Elle en a fait la preuve au Maroc, à Khouribga, lors de la grève de l'Office chérifien des Phosphates.

Dans le règlement des conflits du travail, présentement, dans la plupart des cas, l'administration se révèle plus dure encore que le patronat colonial.

Ainsi, en Haute-Volta où les ouvriers demandent 86 fr. par jour, tandis que les patrons consentent à accorder 83 fr. le gouverneur a fixé par arrêté, le 8 février dernier, le salaire à 60 fr. En Côte d'Ivoire, en mars 1948, alors que patrons et ouvriers s'étaient entendus sur le chiffre de 55 fr., un arrêté du gouverneur a fixé le salaire à 50 fr., etc.

Et c'est dans le même esprit que sont rendues les sentences d'arbitrage. Un exemple frappant nous est fourni par celle qui fut prononcée à la suite de la grève des établissements Lesieur-Afrique à Dakar.

Tandis que la direction était d'accord pour reprendre les grévistes dans la proportion de 98 %, la sentence arbitrale déclare que les établissements Lesieur-Afrique sont entièrement libres de licencier les grévistes. Elle ajoute que les ouvriers non repris seront payés jusqu'à la date de cessation de leur travail et qu'une retenue correspondant au préavis *devra* être effectuée sur leur salaire. Cette sentence est bien plus dure que la décision patronale puisqu'elle permet le licenciement de tous les grévistes et condamne les ouvriers licenciés à payer un préavis à leur patron.

Ainsi, sous prétexte de prétendus arbitrages, on fait exécuter par l'administration, contre les travailleurs, des opérations que le patronat colonialiste ne serait pas en mesure d'effectuer lui-même.

Les ouvriers ne sauraient accepter de semblables procédés.

Ils ne sauraient renoncer, ne serait-ce que partiellement ou momentanément, à l'exercice de leur droit de grève pour s'en remettre à l'arbitrage. Et nos camarades de l'huilerie Lesieur-Afrique le prouvent bien, qui, en un bloc compact, poursuivent leur lutte n'acceptant pas le surarbitrage du sieur Arrighi.

### LA GREVE EST UNE ARME. C'EST L'ARME ESSENTIELLE DES TRAVAILLEURS

Ceux-ci ne peuvent en aucun cas l'abandonner. Ils ne peuvent, pour s'en servir, s'en remettre aux décisions d'une administration qui agit en gérant des intérêts colonialistes. Ils doivent pouvoir y recourir chaque fois qu'ils le jugent nécessaire et au moment qu'ils estiment opportun. Ce n'est pas à l'administration colonialiste de décider des cas et du moment où la grève sera employée, c'est aux travailleurs eux-mêmes et à eux seuls.

Nos camarades doivent savoir et faire comprendre aux travailleurs que les droits s'acquièrent et se conservent par la lutte. C'est donc par la lutte qu'ils empêcheront que soit porté atteinte à leur droit de grève et à leur droit de réunion.

Ce n'est pas une réglementation quelconque qui empêchera les grèves : on n'arrête pas la poussée des ouvriers.

Les militants se rappelleront qu'ils ont à se justifier, non devant l'administration, mais devant les travailleurs qui les ont élus et dont ils dépendent. Ils ne reculeront pas devant un mouvement chaque fois que celui-ci se révélera nécessaire. Ils mettront en échec le patronat colonialiste, comme l'ont fait les travailleurs de l'imprimerie de la Mission à Lomé, au Togo, qui, après une grève de 15 jours ont obtenu la réintégration de 9 ouvriers licenciés et le paiement intégral des journées de grève.

Il convient, dès maintenant, d'agir auprès des élus locaux et des assemblées locales, de leur faire prendre position contre les atteintes au droit de grève et au droit de réunion.

Il convient aussi, dans chaque territoire, d'appeler l'ensemble de la population à soutenir les ouvriers dans leur lutte pour la sauvegarde de leurs droits, en l'éclairant, en lui faisant comprendre qu'au travers des travailleurs et du mouvement syndical c'est le mouvement démocratique tout entier que les colonialistes veulent atteindre, c'est l'essor vers la liberté qu'ils veulent arrêter afin de maintenir, non seulement les salariés, mais le peuple entier, sous le régime du pacte colonial.

Tout doit être mis en œuvre pour défendre le droit de réunion et le droit de grève des travailleurs.

(suite de la page 4)

pétitions, lettres et pressions auprès des élus), il faut arracher morceau par morceau le contenu du Code que nous réclamons, par la voie de conventions collectives, afin de les améliorer là où elles existent, sans se laisser prendre aux arguties patronales ou administratives prétendant qu'il faut attendre le Code ou le vote d'une loi ou d'un décret pour trancher tel ou tel problème (1).

Ainsi, en 1936, si les Conventions collectives ont été conclues en France et les lois sociales votées, ce n'est pas grâce à une « bonne » Chambre des députés, mais parce que la lutte des travailleurs en avait arraché l'essentiel dans les grandes entreprises ayant un rôle décisif dans l'économie du pays.

(1) Voir l'étude sur le Code du Travail parue dans le bulletin précédent.

# Ce que doit faire une bonne Union des Syndicats

Dans le précédent numéro de notre bulletin, partant du principe suivant : **le Syndicat, organisme de lutte, doit être organisé en vue de la lutte**, nous ayons examiné les moyens propres à permettre au syndicat de jouer au maximum son rôle d'organisation de combat.

Voyons maintenant le rôle et le fonctionnement des Unions syndicales, ainsi que les erreurs qu'elles doivent éviter.

## LES UNIONS NE DOIVENT PAS ETOUFFER LES SYNDICATS

Il arrive encore fréquemment que des Unions se substituent aux divers syndicats.

Il y a là un très sérieux danger, contre lequel tous les militants doivent énergiquement réagir.

Combien de fois avons-nous appris que des mouvements allant jusqu'à la grève avaient été décidés par la Commission exécutive de l'Union — quand ce n'était pas par le Bureau ou même le Secrétariat ! — sans que les syndicats en aient discuté au cours d'assemblées générales et se soient prononcés sur les formes d'action qu'ils entendaient utiliser.

Pour défendre cette étonnante position, des camarades nous disent :

« Mais le Syndicat est d'accord, puisque son secrétaire, qui fait partie de la commission exécutive, a approuvé notre décision. »

Nos camarades oublient tout simplement qu'un secrétaire de syndicat ne constitue pas à lui seul le syndicat.

Il peut se produire que le mouvement ne soit pas suivi comme on l'espérait.

Quels enseignements tirera-t-on de cet échec partiel ?

Au lieu d'en chercher les véritables motifs, les militants responsables ont quelquefois tendance à en rejeter la responsabilité sur l'ensemble des travailleurs, auxquels ils reproche leur manque de combativité.

Evidemment, il est très facile de sous-estimer la capacité de lutte de ceux pour qui on a décidé une action.

Il est, par contre, plus difficile de comprendre que les travailleurs ne se battent bien que lorsqu'ils ont eux-mêmes décidé de se battre.

**Une grève décidée par en haut est une grève qui risque d'échouer.**

De plus, les mouvements décidés par les Unions ne peuvent porter que sur des revendications d'ordre général, la grève générale reste le dernier moyen de les faire aboutir. Au lieu d'engager la bataille contre un patron déterminé, dont la capacité de résistance est nécessairement limitée, on croit plus aisé de se battre contre l'ensemble du patronat et contre son appareil d'op-

pression, l'administration colonialiste (1).

C'est avec de telles méthodes que :

— En réduisant le syndicat à un organisme de ramassage des cotisations ;

— En engageant seulement des actions générales que les travailleurs n'auraient pas décidées eux-mêmes,

on liquiderait ou, pour le moins, on ferait gravement reculer le mouvement syndical.

## 1) L'UNION ASSURE LA COHESION DU MOUVEMENT SYNDICAL

Groupant tous les syndiqués, quelle que soit leur profession, l'Union assure la cohésion et l'unité du mouvement syndical sur le plan de la localité (Union locale) du territoire ou du département d'Outre-Mer.

Elle concrétise la communauté d'intérêts de tous les travailleurs en leur permettant de mieux comprendre que toute victoire, toute lutte remportée par telle ou telle catégorie de salariés est non seulement la victoire de cette catégorie, mais constitue un succès pour l'ENSEMBLE de la classe ouvrière.

Elle rend ainsi très difficiles, sinon impossibles, les tentatives de division des impérialistes, dont le souci constant est de tout mettre en œuvre pour opposer les travailleurs les uns aux autres.

## 2) L'UNION PERMET DE REALISER L'ACCORD SUR LES REVENDICATIONS D'ORDRE GENERAL

L'Union syndicale entreprend l'étude approfondie des problèmes intéressant l'ensemble des travailleurs.

Prenons, par exemple, le cas du minimum vital.

La Commission exécutive de l'Union examine cette question. Elle établit une ébauche de projet tendant à réviser le minimum vital. Elle soumet cette ébauche à tous les syndicats, qui l'étudient avec soin, la discutent et font des propositions, tant sur le taux de relèvement que sur la tactique à suivre pour obtenir satisfaction.

Une fois organisée une très large discussion à la base, dans **chaque syndicat**, l'Union centralise et coordonne l'avis de chacun d'eux.

Elle soumet ensuite ses propositions à la ratification de l'ensemble des travailleurs, au cours de réunions d'informations, d'assemblées générales, de meetings, et les engage à la lutte.

Point n'est besoin, pour cela, de ne voir qu'un moyen : la grève générale. Bien au contraire.

Partant du taux sur lequel l'accord a été réalisé, chaque syndicat, chaque section syndicale pourra mener la lutte pour obtenir des augmentations de salaires par le moyen de la révision ou de l'établissement de conventions collectives.

## 3 L'UNION VEILLE A LA BONNE MARCHÉ DES SYNDICATS QUI LA COMPOSENT ET IMPULSE LEUR ACTIVITE. ELLE DOIT ETRE POUR EUX UN GUIDE

Il est des syndicats qui vivent plus ou moins bien. Il en est d'autres qui perdent leur caractère d'organisation de combat et fonctionnent au ralenti.

C'est là un point sur lequel l'Union ne saurait jamais être assez vigilante. Quand elle s'aperçoit qu'un syndicat « marche mal », elle se doit d'en chercher la cause sans retard et de déterminer les méthodes propres à porter remède à cette situation, qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques.

Elle réunira les cadres de ce syndicat, déléguera un des membres de sa Commission exécutive pour assister aux réunions du syndicat « malade », provoquera, s'il le faut, une Assemblée de tous les syndiqués dont l'organisation ne vit pas comme elle le devrait.

Il ne faut jamais oublier qu'il est plus facile de suivre la marche d'un syndicat que de remonter un syndicat qui dépérit.

Rappelons que, nous l'avons indiqué dans le numéro 1 de notre bulletin, il faudra que les Unions poussent à la création de syndicats par profession, en provoquant l'éclatement des « monstres syndicaux ».

## 4) L'UNION NE DOIT LAISSER AUCUN TRAVAILLEUR INORGANISE

Il existe encore, dans certains territoires d'Outre-Mer (en particulier en Afrique Noire) de nombreux travailleurs qui sont inorganisés.

Une des tâches essentielles de l'Union consiste évidemment à les grouper dans des organisations syndicales.

Il suffit, pour cela, de réunir les salariés par profession, d'étudier avec eux leurs revendications, de leur montrer la nécessité du syndicalisme, de les aider dans l'élaboration de leurs statuts, de suivre avec la plus grande attention les débuts du syndicat qui se crée.

Nous n'avons pas voulu indiquer dans cet article **tout** ce que doit faire une Union.

Il est bien évident que les Unions ont d'autres tâches, en particulier :

— Elles assurent la liaison entre les syndicats et la Confédération Générale du Travail.

— Elles organisent la formation des cadres au moyen d'écoles syndicales et en aidant les militants dans les luttes quotidiennes.

Ce que nous avons tenu à faire, c'est donner les principes essentiels sans lesquels une Union ne peut pas travailler avec efficacité.

Au contraire, si elles appliquent ces directives, si elles se débarrassent de toute conception bureaucratique, si elles restent continuellement liées à l'ensemble des syndiqués, les Unions des syndicats constituent un outil indispensable à la lutte journalière engagée par les travailleurs pour améliorer leurs conditions d'existence.

(1) Voir l'étude approfondie de cette question dans l'article « L'Action sur la base de l'entreprise », paru dans ce même bulletin.

# Questions de trésorerie (suite)

Dans notre précédent bulletin confédéral, nous vous avons donné les principes généraux de la trésorerie syndicale. Cette trésorerie ne peut évidemment exister sans une comptabilité **aussi simple que possible**, mais qui doit être tenue avec **précision et ponctualité**.

Il faut donc tenir des livres comptables. Vous en trouverez ci-après deux modèles élémentaires, mais suffisants cependant pour permettre à tout moment le contrôle indispensable de la situation financière du syndicat.

## 1° LIVRE DE CAISSE.

La page de gauche est réservée aux recettes, celle de droite aux dépenses.

La principale — sinon actuellement la seule — recette des syndicats sera le paiement des cartes et des cotisations. Nous vous donnons un exemple simple qui correspond aux opérations suivantes :

Le 1<sup>er</sup> mars, le collecteur de l'entreprise DURAND prend pour ses camarades d'entreprise 10 cartes à 25 francs, soit 250 francs, et 10 timbres à 30 francs, soit 300 francs. Total : 550 francs.

Le 2 mars, le collecteur de l'entreprise DUPONT, pour ses camarades d'entreprise, prend 6 timbres à 30 francs, soit 180 francs.

Les exemples choisis pour les dépenses sont ceux-ci :  
Le 4 mars, le syndicat achète des enveloppes : 250 francs.  
Le 15 mars, le trésorier ristourne à la Fédération et à l'Union les timbres qu'il a encaissés les 1<sup>er</sup> et 2 mars.

Cette ristourne, pour suivre l'exemple donné dans notre numéro précédent, est de 1 franc pour la Fédération et de 15 francs pour l'Union. Le trésorier portera donc dans la colonne « Fédération » : 16 timbres à 1 franc.... 16 »  
et dans la colonne « Union » : 16 timbres à 15 fr... 240 »

soit, dans la colonne « Total » ..... 256 »

## 2° LIVRE DE MATERIEL.

Le livre de matériel est **aussi important** que le livre de caisse. Il permet au syndicat :

1° De ne pas se trouver dépourvus de moyens matériels d'action à l'improviste ;

2° De contrôler la tenue du livre de caisse ;  
3° De vérifier les qualités d'administrateur de son bureau et d'éviter le gaspillage des fonds des syndiqués.

Il comporte les indications relatives au matériel reçu sur la page de gauche et celles relatives au matériel délivré sur celle de droite.

Les exemples que nous avons choisis vous montreront la correspondance entre les livres de caisse et de matériel.

1° Le 25 février, le syndicat a reçu de son Union 150 cartes ;

2° Le 28 février, il reçoit 180 timbres de sa fédération ;

3° Le 4 mars, il reçoit les enveloppes achetées pour 250 fr. (Cf. inscription en dépenses au livre de caisse). Elles sont donc portées en entrée dans la colonne « divers » ;

4° Le 1<sup>er</sup> mars, le trésorier porte en sorties les 10 cartes et 10 timbres remis au collecteur de l'entreprise DURAND, et :

5° Le 2 mars, les 6 timbres remis à celui de l'entreprise DUPONT (Cf. inscriptions correspondantes en recettes au livre de caisse) ;

6° Le 3 mars, il porte en sortie 20 cartes de collecteur remises aux collecteurs du syndicat.

(Dans le prochain numéro, nous consacrerons un article spécial au collectage, en raison de son importance, et nous donnerons en même temps un modèle de carte.)

A la fin de chaque mois, le trésorier arrête les recettes et les dépenses, fait la **balance**, c'est-à-dire la différence des unes et des autres, et reporte cette balance dans la colonne correspondante.

Dans notre exemple, en admettant que les opérations inscrites soient les seules faites dans le mois, la balance est de 730 — 506, soit 224 francs. On portera donc à la date du 1<sup>er</sup> avril (côté recettes) :

« En caisse au 1<sup>er</sup> avril : 224 francs ».

Il fait également le total du matériel reçu et délivré, pour avoir l'état des **stocks** (pour les cartes et les timbres) et, dans notre exemple, portera à la date du 1<sup>er</sup> avril (côté matériel reçu) :

En stock au 1<sup>er</sup> avril (colonne cartes) : 140 ; (colonne timbres), 1.784.

## Modèle de Livre de Caisse

RECETTES					DÉPENSES				
DATES	NATURE DE LA RECETTE	Cartes	Timbr.	MONTANT	DATES	NATURE DE LA DEPENSE	Fédé	Union	MONTANT TOTAL
1 <sup>er</sup> mars ....	Entrepr. Durand	10	10	550.00	4 mars .....	Achat d'envelop..		250	250.00
2 mars .....	Entrepr. Dupont		6	180.00	15 mars .....	Ristourne sur les cotisations .....	16	240	256.00
				730.00					506.00

## Modèle de Livre de Matériel

MATÉRIEL REÇU						MATÉRIEL D-LIVRÉ							
DATES	NUMEROS DES		Cartes	Timbr.	DIVERS		DATES	DESTINATAIRES	Cartes	Timbre	DIVERS		
	bons de commande de timb.	Bordereaux de livraisons de la fédér.			Nomb.	Nature					Nomb.	Nature	
25 février ....	185.340		150				3 mars .....					20	Cartes de collecteurs
28 février ....		760		1.80			1 <sup>er</sup> mars .....	Entrepr. Durand	10	10			
4 mars .....					250	Envel.	2 mars .....	Entrepr. Dupont		6			
			150	08 I					10	16			

# SUR QUELQUES GREVES RECENTES

## A la Martinique

Une grève générale a été déclenchée, le 18 décembre, dans les ateliers des usines à sucre, à la suite d'un arrêté préfectoral signé la veille, qui, sur instructions du ministre du Travail, instaurait un abattement de zone de 30 % sur la France, l'application du coefficient aux manœuvres, la hiérarchisation des indemnités horaires.

Nos camarades martiniquais réclamaient l'abrogation de cet arrêté, faisant valoir :

1) Que la vie est beaucoup plus chère aux Antilles qu'en France et que l'assujettissement total de l'économie martiniquaise aux prix américains a amené, de juillet à août 1948, une hausse de 100 % sur le pain, 200 % sur le riz, 166 % sur l'huile, 200 p. 100 sur la morue, 66 % sur les pommes de terre, et le mouvement de hausse se poursuit ;

2) Que, alors que l'application du coefficient 100 aux manœuvres — et non 108, comme en France — affecte la grande masse des travailleurs, la hiérarchisation des indemnités horaires, soi-disant consentie en contrepartie, ne bénéficie, en réalité, qu'à une minorité de travailleurs des catégories supérieures.

Les ouvriers antillais réclamaient donc la suppression de l'abattement de zone de 30 %, l'institution d'une commission du coût de la vie, où leurs intérêts seraient effectivement représentés et défendus, l'assimilation à la métropole pour le classement des manœuvres et l'octroi des avantages généraux demandés par la C.G.T.

Devant l'attitude énergique des travailleurs martiniquais, qui ont poursuivi leur mouvement pendant plus de sept semaines, le ministre du Travail a dû prescrire au préfet de la Martinique de fixer à 12 %, pour compter du 1<sup>er</sup> février, le taux d'abattement. La législation métropolitaine des salaires est appliquée sans restrictions aux Antilles ; le salaire minimum légal est garanti et le salaire horaire passe de 38 fr. 50 à 52 fr. 36, soit une augmentation de 36 %. Enfin, sous la pression des travailleurs, les mêmes instructions ont été données au préfet de la Guadeloupe, et, dans ce dernier département, les patrons ont dû se résoudre à désigner enfin leurs représentants au Conseil d'administration de la Caisse de Sécurité sociale.

Ce sont des résultats extrêmement positifs dont tout le mérite revient à la combativité de la masse des travailleurs martiniquais et de ceux de la Guadeloupe. La situation de leurs camarades guyanais et réunionnais est la même.

Un même effort leur assurerait les mêmes succès. Il n'est pas douteux que, si, dans ces départements, les travailleurs, forts de leurs droits, savent les faire prévaloir en s'imposant par l'unanimité de l'action à la base dans chaque entreprise pour ses revendications particulières, ils arracheront les légitimes avantages obtenus à la Martinique et à la Guadeloupe.

## Au Togo

Le 2 février dernier, le directeur de l'Ecole professionnelle de la Mission catholique de Lomé, arguant de difficultés financières,

procède au licenciement sans préavis de 9 ouvriers, dont 8 de l'imprimerie de la Mission, et sans consultation de l'inspecteur du Travail ni de l'organisation syndicale.

La réaction des travailleurs a été immédiate : ils ont cessé le travail sans se laisser émouvoir par les menaces et les rodomontades du directeur qui écrivait, le 5 février, au secrétaire du syndicat : « Je suis décidé, je ne céderai jamais. L'illégalité de la grève que vous soutenez sera signalée par M. Marthy, le représentant de SCIMPEX, à Dakar. C'est une rupture de la convention collective du 9 novembre 1946 ».

et au secrétaire de l'Union, le 8 février : « Votre lettre de ce matin ne change rien aux décisions que j'ai prises. Vous me rapprochez que je ne vous ai pas consulté pour la démission de quelques ouvriers. Je vous demande : « Est-ce que les ouvriers n'ont jamais consulté pour l'admission dans le syndicat ?... ». Je vous répète encore une fois que je ne céderai jamais puisque les finances de l'Ecole ne permettent pas de faire autrement ».

Il fallait croire que si cependant, puisque ce monsieur a dû déchanter. Nos camarades ont repris le travail 15 jours plus tard après avoir obtenu entière satisfaction : les 9 ouvriers licenciés ont été repris et les journées de grève payées.

Ceci prouve une fois de plus deux choses, la première, c'est que l'action unanime paie, la seconde, qu'il ne faut se laisser impressionner, ni par les oppositions abstruses, ni par les jérémiades des employeurs, quels qu'ils soient.

## A Dakar

Du 18 février à minuit au 20 février à minuit, l'Union des Syndicats de Dakar, suivant la décision des travailleurs réunis la veille en meeting, a déclenché une grève d'avertissement réclamant :

- l'application du pourcentage d'augmentation de 29,27 % du salaire minimum à toutes les catégories ;
- l'établissement d'un salaire de garantie fixé par l'application au salaire d'embauche d'un coefficient variant avec l'ancienneté ;
- l'établissement d'un salaire moyen maximum de 120 % du salaire minimum ;
- la fixation définitive d'une échelle d'indices correspondant à chaque catégorie ;
- le règlement du différend né le 11 février aux Etablissements Lesieur-Afrique, où le personnel s'est mis en grève pour protester contre le licenciement arbitraire d'un ouvrier.

Le meeting avait été interdit par la police, sur la voie publique, et la force publique a illégalement occupé l'enceinte privée où les travailleurs avaient décidé par la suite de se réunir. Dix mille ouvriers se sont cependant rassemblés et, devant les commissaires et les inspecteurs de police atterrés, le secrétaire général de l'Union s'est adressé à la foule pour protester contre l'interdiction du meeting en vertu d'un décret-loi du traître Laval, et pour annoncer le maintien de l'ordre de grève étendu à tous les travailleurs, sauf ceux des chantiers publics ou administratifs,

ceux des services militaires et ceux de l'alimentation.

Dans les métaux et industries diverses, la grève a été totale dès le matin. Les journaux colonialistes ont avoué le succès du mouvement à 95 pour cent. On ne peut désirer mieux.

Dans sa rage d'un tel résultat, le gouvernement a multiplié les coups de force et les provocations :

— des poursuites judiciaires ont été engagées contre notre camarade Gueye Abbas, sous le prétexte que la grève était illégale, n'ayant été précédée d'aucun arbitrage ;

— Notre camarade Suret-Canale, secrétaire adjoint de l'Union a été expulsé le 20 février à 7 heures du matin par avion militaire spécial, après notification deux heures à l'avance de l'arrêté le remettant à la disposition du ministre de la France d'Outre-Mer.

Quand on voit cependant quel usage inique la justice de classe des colonialistes fait de la procédure d'arbitrage, on comprend que les travailleurs la tiennent pour ce qu'elle est en réalité : un moyen détourné de priver la classe ouvrière de l'exercice du droit de grève que lui a reconnu la Constitution.

Alors, en effet, que la direction de Lesieur-Afrique proposait de réintégrer 98 % du personnel avec récupération des heures perdues, reconnaissant ainsi que le conflit n'entraînait pas rupture de contrat, l'arbitre Arrighi, au mépris de toute logique et de toute équité :

- 1°) rejeté la demande de réintégration de l'ouvrier licencié ;
- 2°) considéré les contrats de travail rompus à la date de l'entrée en grève ;
- 3°) déduit, des salaires dus aux grévistes, le préavis de 8 jours pour chacun d'entre eux ;
- 4°) laissé à la direction le soin de décider souverainement s'il y a lieu de réembaucher la totalité ou une partie des grévistes.

Devant l'ampleur du mouvement ouvrier, il a bien fallu cependant accepter la réintégration de tous les travailleurs ayant participé à la grève de 48 heures, et une augmentation de salaire variant de 27 % pour la deuxième catégorie à 20 % pour les catégories supérieures.

L'union des travailleurs fait toujours reculer la réaction et les basses provocations de la police sont vaines devant la calme fermeté des masses ouvrières. Celles-ci doivent attendre des autorités qu'une parodie de justice, et l'arbitrage obligatoire est un leurre destiné à endormir l'ensemble du mouvement ouvrier et surenchérir encore, sur les prétentions patronales, lorsque celles-ci sont atténuées sous la crainte de la puissance des travailleurs.

Nos camarades l'ont d'ailleurs compris, qui n'ont rien perdu de leur combativité. A Lesieur-Afrique, devant le scandale de la sentence Arrighi, que nous avons d'ailleurs dénoncé aux élus et à la Ligue des Droits de l'Homme, les 800 travailleurs demeurent fermement unis et résolus à faire triompher leur juste cause. Et tous les responsables syndicaux de Dakar ont solennellement protesté contre les intolérables violations du droit syndical par lesquelles la réaction trahit sa peur.